

# Pôle Inclusif pour l'Accompagnement Localisé

PIAL - Romans Vercors  
Périphérie



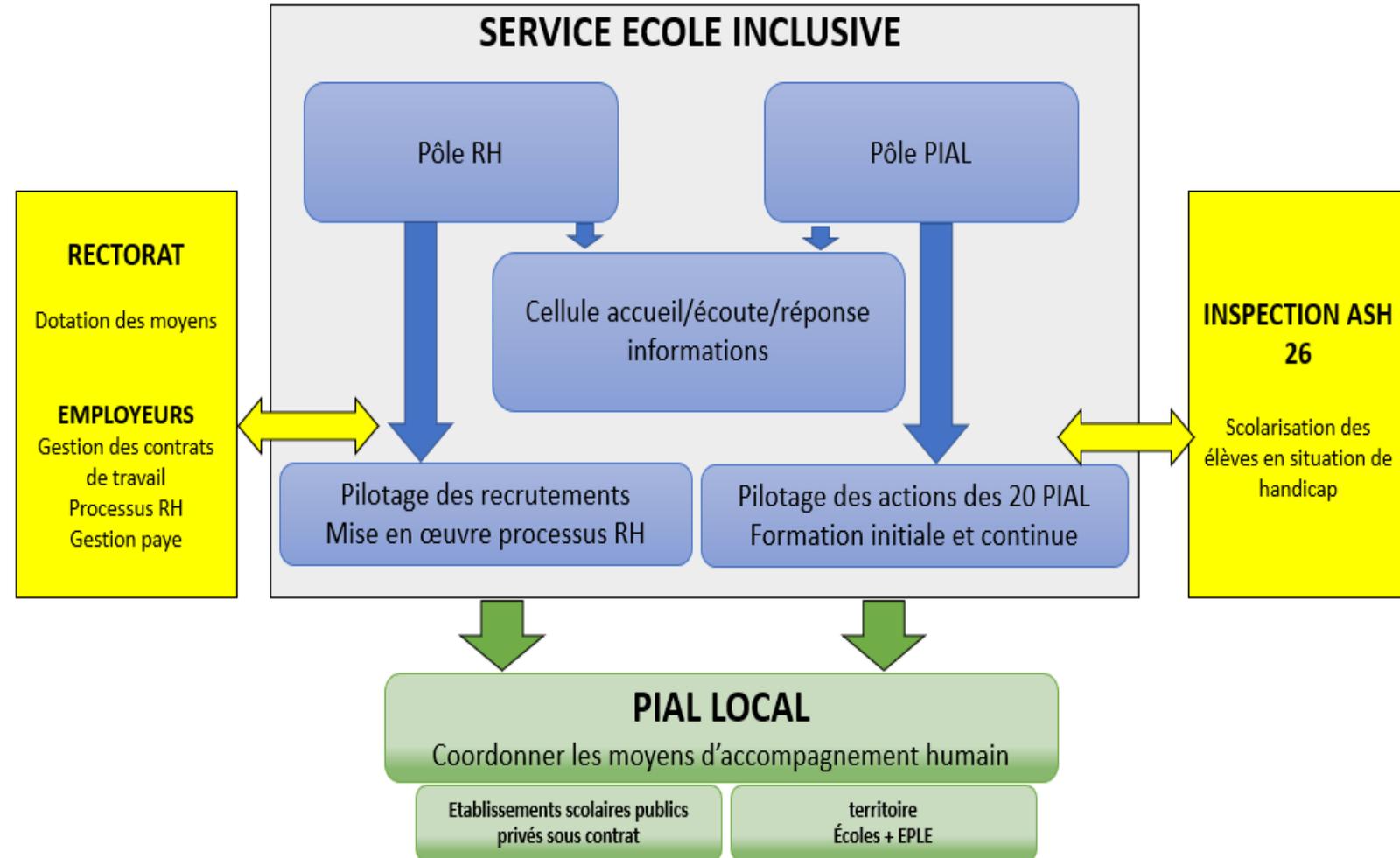
# Service école inclusive

- Conseiller technique de l'école inclusive : Stéphane Sapet-Butel IEN ASH
- Responsable des ressources humaines : Christelle Chareras, **cheffe de division de la DIPER**

Personnes à contacter :

[ecoleinclusive26@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleinclusive26@ac-grenoble.fr) / 04-75-82-35-62

- Gestionnaire administrative : **Magali Carnel** (gestion des processus RH, interface avec les employeurs/les coordonnateurs/AESH, frais déplacement)
- Gestionnaire administrative : **Christine Roig** (frais de formation, gestion des candidatures)
- Coordinatrice départementale PIAL : **Sonia Gars** (coordination des actions des PIAL, apports pédagogiques, organisation et animation des formations)



# PIAL *inter-degré*

*Il rassemble des écoles  
maternelles et élémentaires ainsi  
que des collèges publics et privés  
sous contrat*

*Romans Vercors Périphérie*

---

**Co-Pilotes : IEN M. Jamon et Principal M. Cotte**

- Être informé de toute modification concernant les AESH du PIAL, notamment de leur emploi du temps.
- Évaluer leur activité professionnelle, et la qualité du service au sein des établissements et écoles du PIAL.
- Participer à l'analyse des besoins réalisée par le coordonnateur.
- Être l'interlocuteur privilégié du Service de l'école inclusive

**Coordonnatrice  
Mme Loizeau**

- Coordonner et moduler les emplois du temps des AESH en fonction des besoins des élèves
- Modifier si besoin les emplois du temps au cours de l'année scolaire De manière ponctuelle ou de manière durable
- Prendre en compte les évolutions par l'équipe de suivi de scolarisation

**AESH Référente  
Mme Roux-Mollard**

- Apporter un appui aux AESH nouvellement nommés
- Apporter un soutien aux AESH en difficulté.
- Mutualiser ses outils et sa pratique professionnelle.
- Rassurer, conseiller et accompagner.

# Le PIAL

Créé dans chaque département pour assurer la coordination des moyens d'accompagnement humain (AESH) au sein des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat.

## Les objectifs du PIAL

Un accompagnement humain au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap (notifié par la MDA)

Une plus grande réactivité dans l'affectation des accompagnants

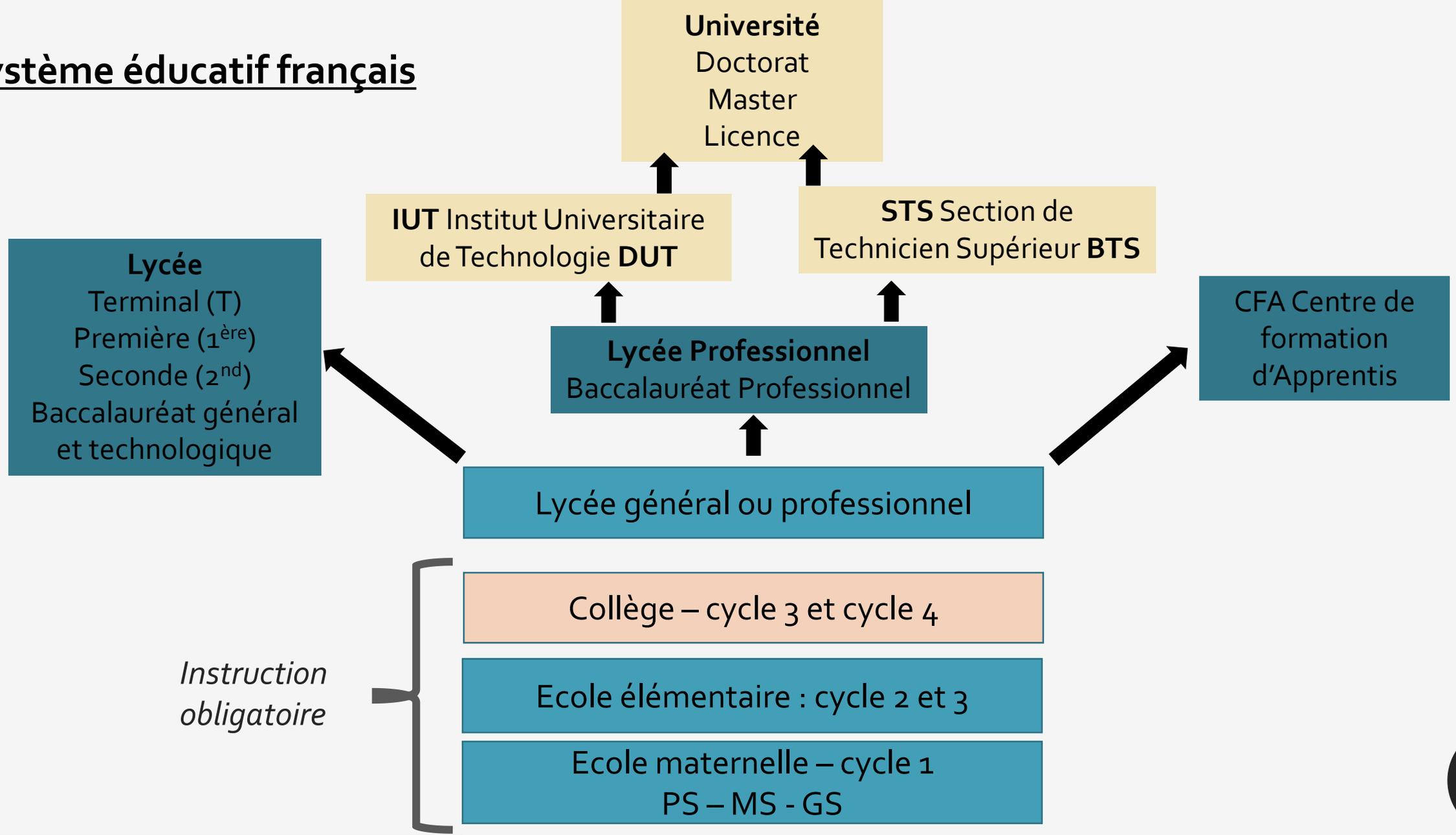
Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail

Des interlocuteurs plus proches, réactifs et disponibles

Une présence sur le terrain qui permet une gestion plus humaine et plus fine des besoins

Une équipe du PIAL qui communique quotidiennement sur l'ensemble des situations

# Le système éducatif français



# Organisation du 1er degré : Ecole primaire

Ecole élémentaire : cycle 2 : CP – CE1 – CE2  
Cycle 3 : CM1 – CM2 (6<sup>ème</sup>)

Ecole maternelle : Cycle 1 PS-MS-GS



## La mairie a la charge des écoles.

Elle en assure:

- La construction
- Reconstruction, extension
- Grosses réparations
- L'équipement
- Le fonctionnement
- Gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.
- La restauration
- Propriétaires des locaux.
- En charge de l'entretien

## Personnel EN:

- Des professeurs des écoles (recrutement niveau Master 2)
- Un directeur.trice d'école (recruté via liste d'aptitude)
- Membres du RASED (Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté)

## Personnel communal:

- ATSEM (agent territorial des école maternelle)
  - Les intervenants chargés des activités sportives ou de musique
-

# Organisation du second degré: Collège

Collège – cycle 3 : (CM1-CM2) 6ème et  
cycle 4 : 5ème, 4<sup>ème</sup> et 3ème



## Personnel EN

Un ou une principal.e : chef d'établissement (recrutement par voie de concours); principal.e adjoint.e

Des professeurs (recrutement niveau master 2)

### Vie scolaire

Un CPE: conseiller principal d'éducation

Des AED: assistants d'éducation

### L'administration

Le gestionnaire matériel

L'agent comptable

Secrétaires

## Personnel territorial

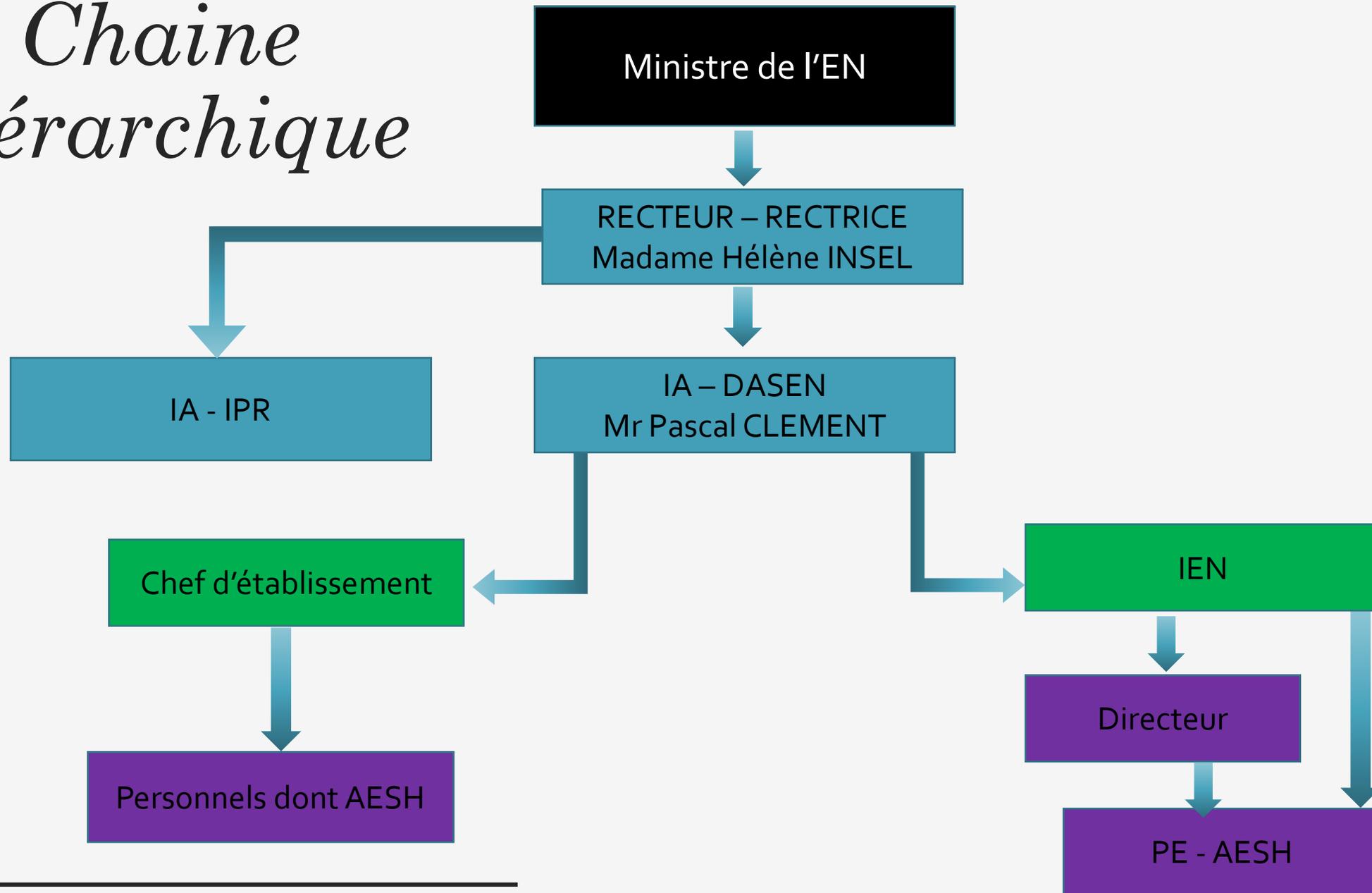
Les personnels techniques, ouvriers, de service.

## Le département a la charge des collèges

Il en assure:

- La construction,
- la reconstruction, l'extension,
- Les grosses réparations,
- L'équipement
- Le fonctionnement
- Peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires.
- La restauration
- Le recrutement et la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS).

# Chaîne hiérarchique



# *Les Missions des AESH*

<https://www.youtube.com/watch?v=3R9Wu0B3Xyg>

Le  
développement  
de l'**autonomie**  
de l'élève

- Je fais partie de la communauté éducative, je participe à la réunion de pré- rentrée.
- J'accompagne l'enfant (même à distance).
- Je consulte le Geva-sco et/ou le PPS afin d'accompagner mes élèves au plus près de leurs besoins.
- Je complète avec le directeur ou le chef d'établissement et en lien avec le PIAL, mon emploi du temps.
- Je participe aux ESS.
- Je rencontre les parents lors de réunion avec l'enseignant.
- Si j'ai besoin d'aide, je contacte l'AESH référente de mon PIAL.

## **Accompagnement dans (cf. notification):**

**Les actes de la  
vie quotidienne**

**L'accès aux  
activités  
d'apprentissage**

**Les activités de  
la vie sociale et  
relationnelle**

*Les missions de surveillance et les tâches administratives ne rentrent pas dans le cadre des missions des AESH*

## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- accompagnement individuel : présence **soutenue et durable**
- accompagnement mutualisé : présence **ponctuelle** et **évolutive** (maximum 3 ans)
- accompagnement collectif : dans le cadre des dispositifs ULIS

## POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'AESH

- viser l'**AUTONOMIE** de l'élève
  - valoriser les efforts, favoriser les situations de réussites
  - varier sa posture en fonction des situations (présence discrète / guidante / rassurante ...)
  - ne pas développer une relation exclusive avec l'élève, ne pas faire écran entre l'élève et son environnement
  - repérer des situations susceptibles de créer des obstacles à une relation ou aux apprentissages.
-

# POSITIONNEMENT DE L'AESH EN MILIEU SCOLAIRE

- **Au sein de l'école ou de l'établissement scolaire**, l'AESH est placé sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement. Il est soumis au règlement intérieur.
  - **En classe ou lors des activités**, l'AESH agit sous la responsabilité et les indications de l'enseignant de la classe.
  - **Pour une collaboration AESH/ enseignant :**
    - Prévoir des temps hebdomadaires de discussion
    - Formaliser les missions de l'AESH en lien avec les préconisations du PPS et du Gevasco de l'élève accompagné.
  - **Lien avec les familles:**
    - **Des échanges en concertation avec l'enseignant**
    - Ne pas communiquer d'informations personnelles aux familles : adresse, n°de téléphone
    - Ne pas communiquer via les réseaux sociaux
    - Faire preuve de discrétion professionnelle : ne pas communiquer sur les difficultés de l'élève ou de la famille.
-



## Autonomie : Développer les prises d'initiatives de l'élève

- **Piste 1 : L'enseignant et l'AESH laissent le choix à l'élève d'utiliser ou non de l'aide.**
  - \* L'élève doit comprendre que l'erreur est nécessaire aux apprentissages.
  - \* L'élève doit croire en ses capacités et connaître également ses difficultés.
- **Piste 2 : Désétayer en concertation enseignant/AESH/élève/famille**
  - \* Faire en binôme AESH-enseignant le bilan des aides apportées.
  - \* S'accorder sur la « cible » de désétayage.
  - \* Il est nécessaire d'intégrer l'élève dans la réflexion, il est partie prenante du processus.



## Autonomie : trouver des solutions de compensation autre que l'accompagnement humain

- ▶ Matériel pédagogique adapté (PPS)
  - ▶ Partenariat avec les structures de soin (sessad, professionnels indépendants)
  - ▶ Ressources : site CAP ECOLE INCLUSIVE / Aménager et adapter
-

# LES NOTIFICATIONS MDA

En partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

- **Passer d'une politique de compensation des besoins à une logique d'évaluation d'une situation**

- \* Au préalable de toute demande d'aide humaine, l'école a pour mission de chercher des solutions d'adaptation et d'aménagement pédagogiques.

- \* Renseigner le GEVASCO de manière plus précise en terme de besoins.

- \* Mettre en place le LPI : **livret du parcours inclusif** (suivi des aménagements, circulation des informations entre l'école et la MDA via une interface dédiée).

Processus de notification :  
voir le livret « Les  
incontournables de l'école  
inclusive 26 »

# Rappels sur les différentes démarches :

## Absence de l'élève et/ ou de l'enseignant

L'AESH reste à disposition de l'établissement d'affectation ou du PIAL dans le respect de ses missions.

**Toujours prévenir en cas d'absence, le PIAL, et l'école ou le collège d'affectation, pour information, quel que soit le motif.**

## Absence de l'AESH

Formulaires en ligne:

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/aesh-demarches-administratives-121851>

Démarches administratives sont à faire par l'AESH et non le secrétariat de direction des établissements scolaires ou de la direction de l'école.

*Justification des absences nécessaires pour maintien de salaire et assurance. Absences pour enfant malade sur certificat médical pour l'enfant*



Sorties scolaires le chef d'établissement prévient le PIAL en cas de changement d'EDT. Pour les sorties avec nuitée, formulaire à remplir.

*Site internet  
Circonscription  
-  
Romans Vercors*

<https://ien-romans-vercors.web.ac-grenoble.fr/>

<https://ien-ash26.web.ac-grenoble.fr/>

The screenshot shows the website for the 'Inspection Romans Vercors & pré élémentaire'. At the top left is the logo of the 'ACADÉMIE DE GRENOBLE' with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To the right of the logo, the text reads 'Inspection Romans Vercors & pré élémentaire' and 'Site de la circonscription'. In the top right corner, there is a yellow button labeled '+ paramètres d'accessibilité'. Below the header is a teal navigation bar with icons for home, 'Espace parent', and 'Espace PIAL', along with search and user profile icons. The main content area features a background image of children and the heading 'Le PIAL de la circonscription Romans-Vercors'. Below this heading are four buttons: 'Organisation du PIAL de Romans Vercors', 'Documentation AESH', 'Ressources PIAL', and 'Documentation PIAL'.

# Informations disponibles sur le site de la circonscription:

- Documentation AESH
- La foire aux questions pour les AESH
- Formulaires
- La formation professionnelle des AESH
- Ressources PIAL
- Fiches CAP école inclusive

[Le PIAL de la circonscription  
Romans-Vercors | Inspection Romans  
Vercors & pré élémentaire \(ac-  
grenoble.fr\)](http://www.ac-grenoble.fr)

## Petit Guide de l'AESH

### PIAL Romans Vercors Périphérie

PIAL Inter-degré (1<sup>er</sup> degré écoles et 2<sup>nd</sup> degré collèges)

#### Les deux Co-Pilotes du PIAL

M. Jamon  
IEN Romans Vercors

M. Cotte  
Principal du collège Benjamin Malossane à  
St Jean en Royan

#### La Coordonnatrice du PIAL

Mme Loizeau Juliette  
Professeur documentaliste au collège  
Benjamin Malossane à St Jean en Royans

#### L'AESH Référente du PIAL

Mme Roux-Mollard Isabelle

#### Vos missions d'Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires) en fonction des notifications, ESS et PPS).



#### Liens Utiles

##### Sites internet académiques

- <https://pia.ac-grenoble.fr/> (Portail interactif agents)
- <https://webmail.ac-grenoble.fr/> (boîte mail académique professionnelle)
- <http://www.ac-grenoble.fr/pid39234/accueil-dsden-26-drome.html> (Drôme)
- <https://lien-romans-vercors.web.ac-grenoble.fr/>  
(Site de la circonscription de Romans Vercors & Préélémentaire)
- <https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-comite-national-de-suivi-du-30-juin-2020-305083>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://ensap.gouv.fr/> (fiche de paie)
- <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>  
(outils pour accompagner les élèves)
- <http://ressources-ecole-inclusive.org> (outils + informations diverses)

##### Formation

- <https://ftv.web.ac-grenoble.fr>
- <https://magistere.education.fr/ac-grenoble/>
- <https://www.reseau-canope.fr>
- <https://eduscol.education.fr/425/le-plan-national-de-formation>

#### Vos différents interlocuteurs

##### Coordonnées utiles

- PIAL Romans Vercors Périphérie : Mme Loizeau Juliette [pial26-romansvercorsperipherie@ac-grenoble.fr](mailto:pial26-romansvercorsperipherie@ac-grenoble.fr)
- AESH Référente : Mme Roux-Mollard Isabelle [Isabelle.Roux-Mollard@ac-grenoble.fr](mailto:Isabelle.Roux-Mollard@ac-grenoble.fr) / 06.26.65.78.63
- Inspection de l'Education Nationale Romans Vercors : [ce.0261492f@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0261492f@ac-grenoble.fr) / 04 75 72 71 20
- Ecole inclusive : [ecoleinclusive26@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleinclusive26@ac-grenoble.fr) / 04.75.82.35.62
- Service Formation Tout au Long de la Vie : [ce.ftlv@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ftlv@ac-grenoble.fr)
- Cellule d'accueil unique employeurs : 04.56.52.77.00 / [contact.aesh@grenoble.fr](mailto:contact.aesh@grenoble.fr)

# Formations professionnelles

## Formation initiale 60h

Connaissance des différents troubles, du développement de l'enfant et de l'adolescent, les aménagements pédagogiques

Echanges de pratiques animées par l'AESH référent

## Formation continue

Formations d'initiatives territoriales : à la demande des PIAL

Formation de circonscription

Auto-formation ( Cap école inclusive – Magistère – Canopé – MIN ASH ...)

---

Les AESH bénéficient d'actions de formation sur le temps de service annuel, mises en œuvre par les services académiques, **en dehors du temps d'accompagnement de l'élève.**

Durée de service d'accompagnement hebdomadaire	Temps de service annuel (Durée de service d'accompagnement hebdomadaire x 41)	Temps de service annuel en présence des élèves (Durée de service d'accompagnement hebdomadaire x 36)	Quotités
20	820	720	52%
24	984	864	62%
26	1066	936	67%
30	1230	1080	77%
39	1593 (*)	1404	100%

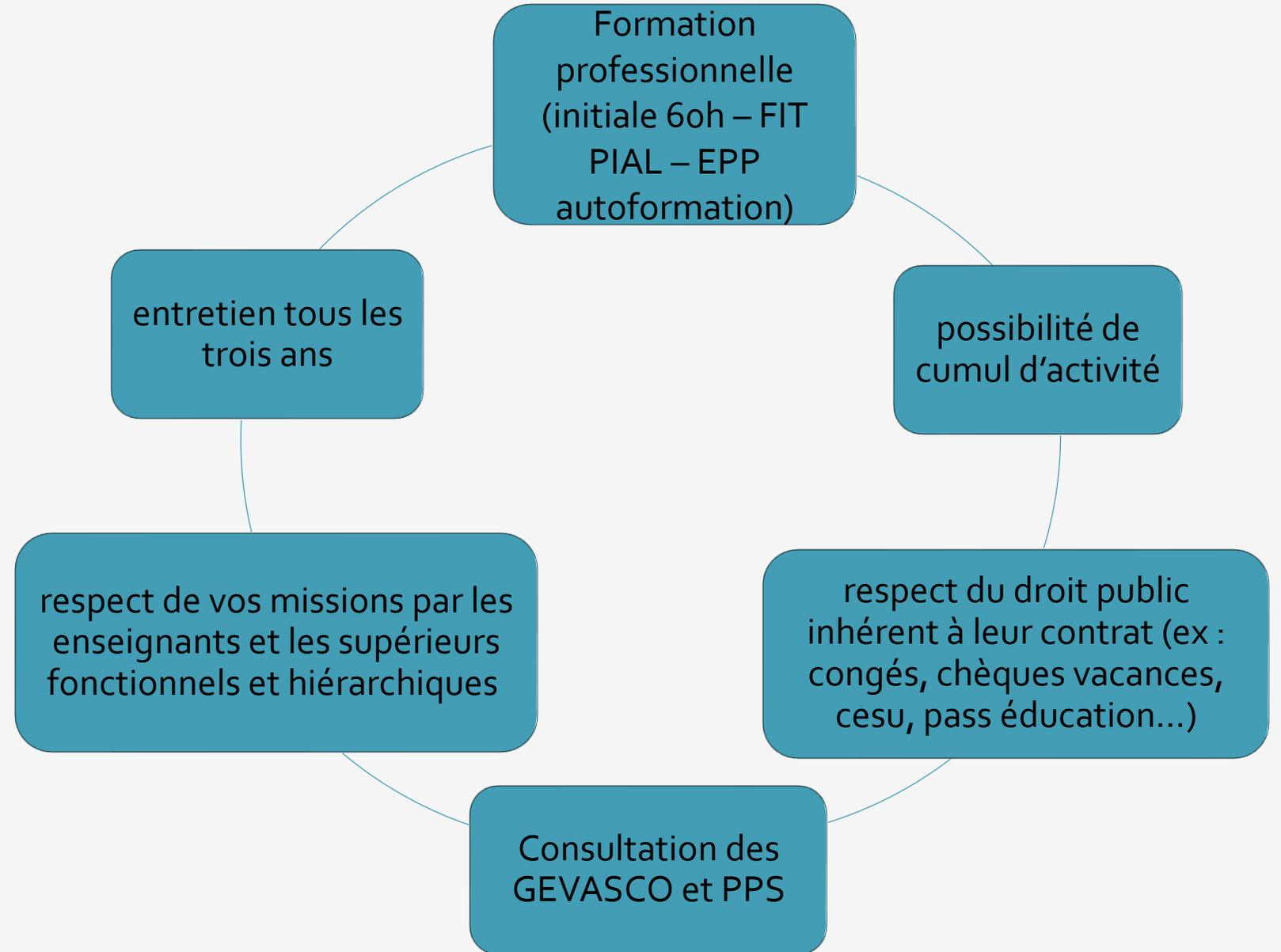
Total	Total d'heures de la semaine ->	24 H
Total X 36	Total d'heure à l'année 24 X 36 =	864 H
Réunions année	Total d'heures connexes à l'année 984 - 864 =	120 H
	Nombre total d'heures 864 + 120 =	984 H

# Entretien et évaluation des AESH

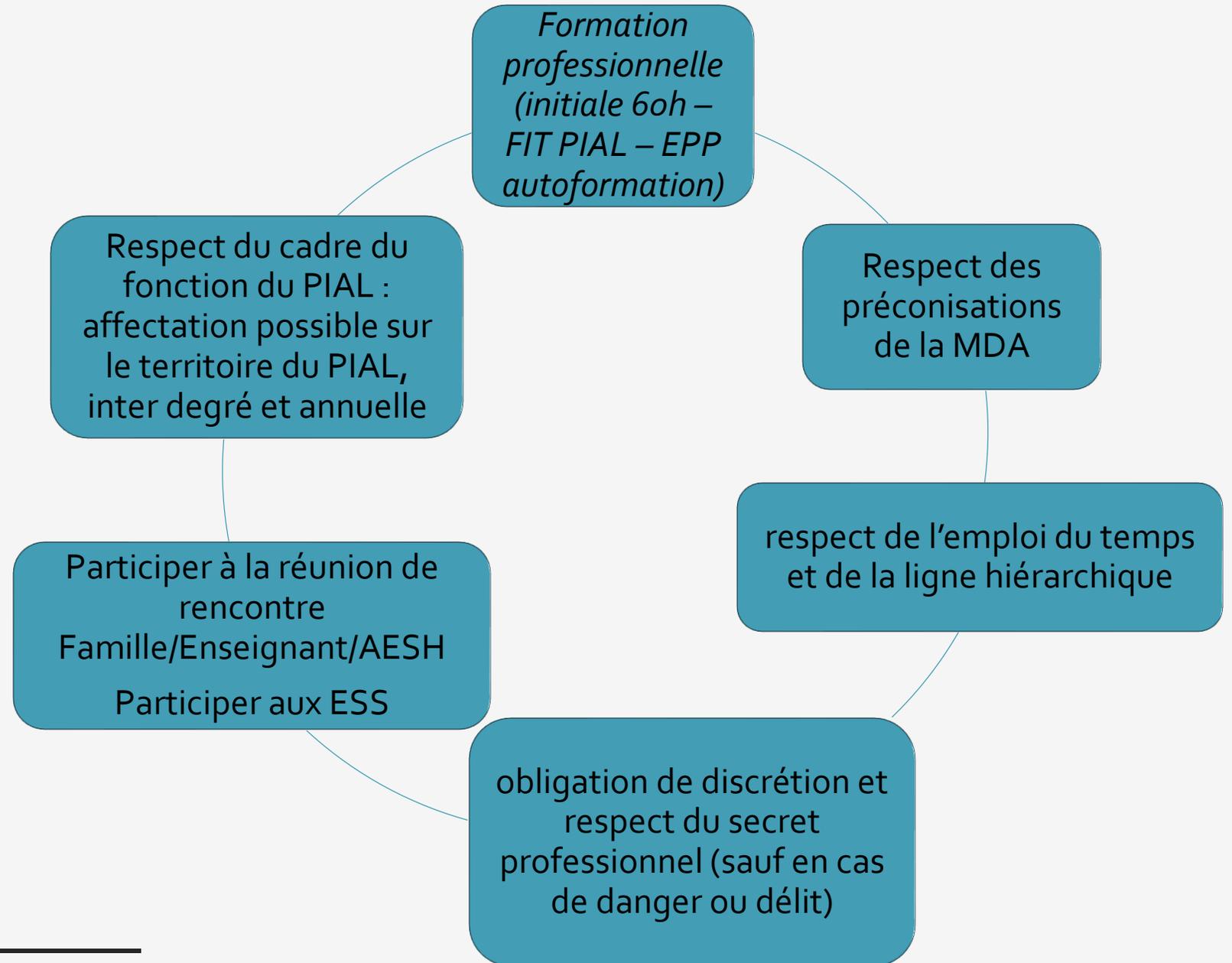
---

- Nouveaux recrutements : accompagnement de prise de poste par l'AESH référente + évaluation avant la fin de la période d'essai par enseignant ou directeur, conjointement avec l'AESH (en cas d'arrêt maladie ou de vacances, la période d'essai est rallongée d'autant) + un entretien à l'issue de la première année d'exercice avec le « supérieur fonctionnel (directeur, directrice, principal...) »
- Un entretien professionnel tous les trois ans (renouvellement du CDD ou passage en CDI) avec les co-pilotes du PIAL.

# Les droits des AESH



# Les devoirs des AESH



Toute l'équipe du PIAL vous remercie  
pour votre présence, votre  
investissement et l'intérêt que vous  
portez à votre mission  
d'accompagnement auprès des élèves  
en situation de handicap.

---